



**ENERPLAN**  
**Monsieur le Président**  
**515 avenue de la Tramontane**  
**Le Forum - bât. B - Zone Athélia IV**  
**13600 La Ciotat**

Bègles, le 16 novembre 2022

Objet : Candidature administrateur - profession de foi

Monsieur le Président

Depuis sa création en 1994, VALOREM œuvre pour le développement des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire national. En matière de photovoltaïque notre groupe est régulièrement actif notamment sur parcs au sol.

VALOREM est adhérent d'ENERPLAN depuis plusieurs années, et par le renforcement de nos équipes nous souhaitons nous engager plus encore au sein d'ENERPLAN.

Depuis une douzaine d'années le groupe Valorem a développé environ 400 MW de PV, en a construit 150, en possède 130 en brut qu'il exploite par lui-même. En particulier, nous avons développé 200 MW au sol en Aquitaine dans un contexte forestier et biodiversité fort. Dans le groupe Valorem, nous avons à cœur d'accompagner nos développements dans un esprit d'exemplarité d'occupation de l'espace.

VALOREM a toujours fait des projets de territoires, à l'écoute des acteurs privés et publics et de toutes les institutions. Le consensus est indispensable à la réussite de grands projets, et les initiatives locales doivent régulièrement être accompagnées pour satisfaire aux grandes orientations nationales.

L'accélération du déploiement solaire photovoltaïque au sol, incité notamment par le gouvernement via la loi d'accélération des EnR encours de discussion au parlement, ne pourra pas seulement se faire sur les sols dégradés, d'un part parce que le potentiel est limité, d'autre part parce que la plupart de ces terrains sont petits et conduisent à des coûts de production élevés.



Or il existe sur le territoire national de vastes espaces qui se sont refermés par suite de la déprise agricole depuis une quarantaine d'année. Le PV extensif en co-usage sur des terres agricoles pourrait donc être une solution à la fois pour, rouvrir des milieux - synonyme de biodiversité et de puits de carbone - rendre le modèle de l'éleveur économiquement viable et faire partie de la solution au changement climatique avec les sécheresses et autres canicules qui vont l'accompagner : l'herbe est plus verte sous les modules PV. Il faut donc libérer ces espaces agricoles en :

1. Ayant une définition suffisamment ouverte pour que de nombreux projets sur terre agricole puissent être qualifié d'agrivoltaïque. De ce point de vue, la définition figurant dans la petite loi est trop restrictive avec des qualificatifs comme production agricole significative ou activité principale de la parcelle agricole qui risque d'écarter de la définition d'agrivoltaïsme la plupart des projets actuellement dans les cartons et qui en plus vont nécessiter une définition de ces termes par décret qui, parce qu'ils peuvent mettre plusieurs mois voir plusieurs années à sortir, vont retarder la mise en œuvre de la loi
2. Trouvant les modalités qui permettent de les rendre éligibles aux AO CRE PV.

Pour finir, je suis favorable à une régionalisation des prix de l'électricité qui permette de mieux répartir les installations sur l'ensemble du territoire national et ce faisant permettre au système électrique de tirer parti de la valeur générée par le foisonnement. Un 1<sup>er</sup> pas dans ce sens pourrait être de variabiliser l'IFER solaire (en fonction des MWh produits et non des MW de capacité comme c'est le cas actuellement) évitant aux régions les moins ensoleillées de subir la double peine d'un potentiel moindre et d'un IFER par MWh plus élevé.

C'est pour ces quelques raisons que je vous soumets ma candidature pour un poste d'administrateur d'ENERPLAN.

Jean-Yves Grandidier  
Président  
VALOREM